92 B 2009

2000 - 125
RG 2000-12940

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt 11899
25 FEV. 2000

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

CERTIFIÉ CONFORME
LE GREFFIER :

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

LA SOCIETE HISTOIRE D'OR

Nommons :M Jacques ZAKS

demeurant : 20 bis rue Boissière 75116 Paris

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 23.2.2000

Le Greffier,

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

G. COSTES